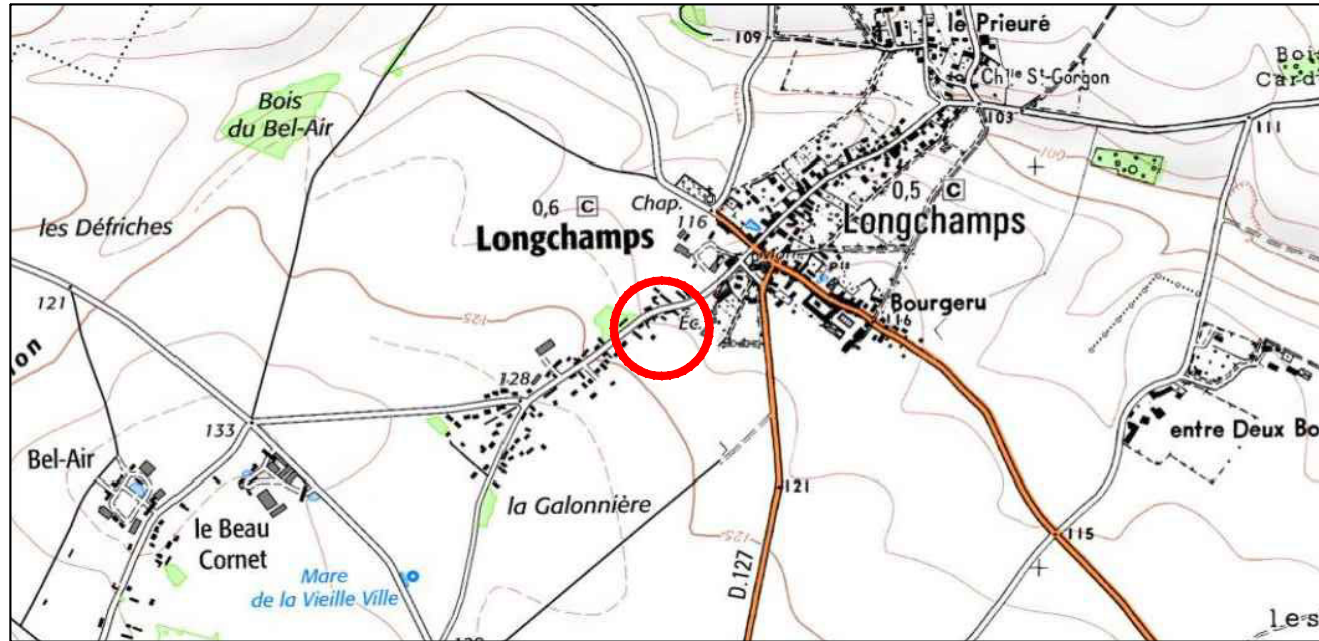


PLAN DE SITUATION
Sans échelle



PLAN D'ENSEMBLE
Sans échelle



Dossier : LA22201

PLAN DE COMMERCIALISATION

Département de l'Eure
COMMUNE DE LONGCHAMPS
Rue de la Mairie

Lotissement
Lot n° 8

Cadastré Section AE n°238p et 288p
Superficie mesurée 818 m²



216 route de Neufchâtel
76230 BIHOREL
Tél: 02 35 66 76 13

PROVISOIRE

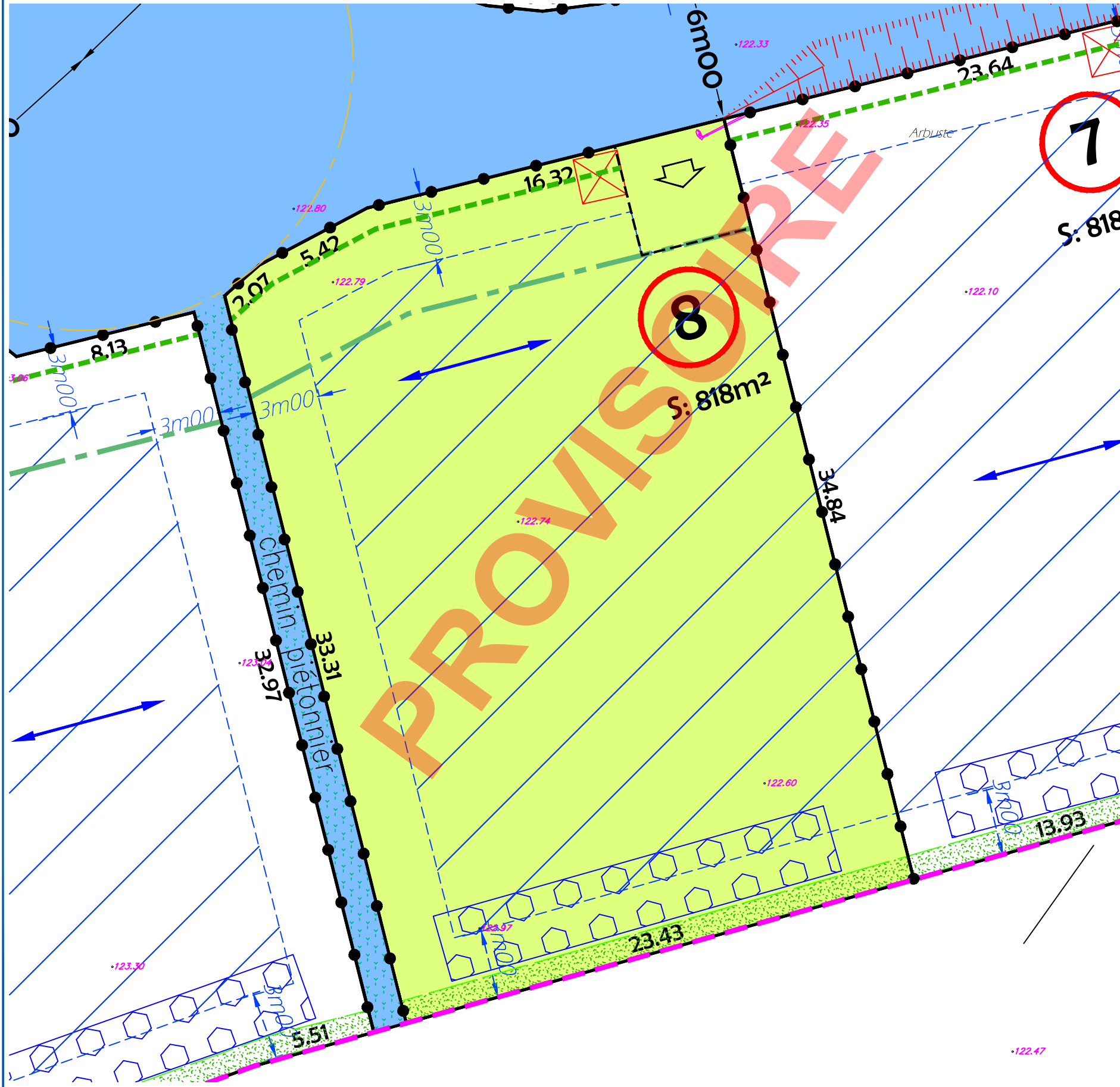
Date : Mai 2023

Dossier : LA22201



34 bis Rue du Maréchal Leclerc
27700 LES ANDELVS
Tél : 02.32.54.21.47
andelys@euclid.fr
www.euclid-eurotop.fr

PLAN DE MASSE
Echelle : 1/200



NOTA :

- Avant toute utilisation des repères, la concordance entre le plan et les points implantés sur le terrain devra être vérifiée.
- les limites parcellaires et les surfaces sont données à titre indicatif. Elles seront définies après bornage par le géomètre-expert de l'opération.
- Il est recommandé aux acquéreurs de faire réaliser une étude géotechnique sur le terrain pour définir l'adaptation au sol de leur future construction.

LEGENDE TRAVAUX



Branchements réseaux divers
(Téléphonie, Electricité et Eau potable)

N.B. Les positions des réseaux et branchements sont données à titre indicatif.
L'emplacement des branchements devra être vérifié par le constructeur avant dépôt du permis de construire et réalisation de la construction.



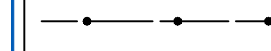
SENS DE FAITAGE imposé pour le volume principal de l'habitation



Haies d'essences locales à charges acquéreurs



Alignement de haie d'essences à planter à charge lotisseur



Clôture à charges acquéreurs

LEGENDE



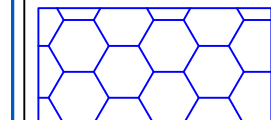
ACCES au lot (Position imposée + recul de 5m00 obligatoire)



RECU DE PORTAIL imposé



Périmètre de lotissement



Exemple d'implantation de massifs drainant (à charge acquéreur) (à titre indicatif)

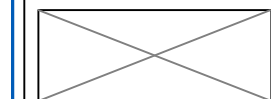
N.B. L'implantation des massifs drainant présentée sur ce document n'exclut pas la possibilité d'un choix différent du ou (des) maître d'ouvrage lors du dépôt d'un permis de construire.

.161.30

Altitude du terrain naturel avant réalisation des travaux

22.77

Cotation linéaire



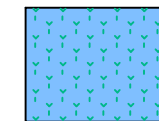
Bâtiment à démolir



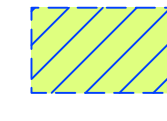
Espace commun



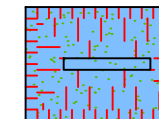
Espace privatif



Espace Vert commun



ZONE CONSTRUCTIBLE pour l'habitation principale et les annexes



Espace commun : noues / bassin